

Paris, le 05 février 2016

Mesdames, Messieurs les
présidents/gérants des écoles agréées

Mesdames, Messieurs les présidents
des clubs de parachutisme affiliés

Copie : Ligues - Comités
départementaux - Direction Technique
Nationale

Dossier suivi par Naïma BERKANI
☎ : 01.53.46.68.69
nberkani@ffp.asso.fr

Réf : 16.0133

Objet : Aide à la pratique sportive des personnes handicapées.

Mesdames, Messieurs les Présidents/Gérants,

Dans le cadre de la politique fédérale, je vous informe que les aides destinées à la pratique des personnes handicapées sont reconduites pour l'année 2016.

AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

- Fournir une attestation de handicap (médecin traitant)
- Aide attribuée :
 - Bourse de 50€ par saut de découverte en tandem (aide maximum : 1 saut/personne) ;
 - Bourse de 10€ par vol de découverte en ascensionnel (aide maximum : 3 vols/personne) ;
 - Bourse de 20€ par saut d'entraînement en tandem (aide maximum : 10 sauts/personne), à condition de participer aux championnats de France handisport dans l'année.

Association reconnue
d'utilité publique par
Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du
Ministère de la Santé, de
la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp
7 5 0 1 2 P A R I S
N° SIRET 784 405 912 00022
A P E 9 3 1 2 Z
Tél : 01 53 46 68 68
Fax : 01 53 46 68 70
Email : ffp@ffp.asso.fr
Internet : www.ffp.asso.fr

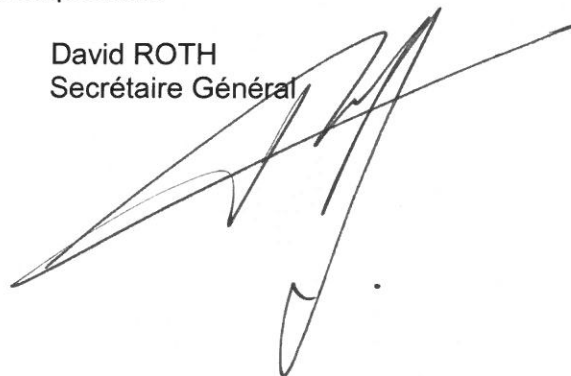
Les demandes de bourses devront être présentées par un président de club ou d'école et envoyées au secrétariat de la fédération. Elles seront étudiées par ordre d'arrivée et feront l'objet d'une confirmation d'aide au club et au bénéficiaire directement.

Les aides seront accordées jusqu'à épuisement du budget. Les demandes devront parvenir à la fédération pour le **31 OCTOBRE 2016 au plus tard**.

Si ce budget est clos avant cette, les demandes seront refusées et ne pourront faire l'objet d'un report sur l'année suivante.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents/Gérants, l'expression de mes sentiments respectueux.

David ROTH
Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Roth', written over the typed name and title.

Pièce(s) jointe(s) :

- Fiche de demande d'aide aux personnes handicapées

FICHE DE DEMANDE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

- Saut DECOUVERTE (tandem)** - (aide maximum : 1 saut/personne) 1 X 50€
Vol DECOUVERTE (ascensionnel) - (aide maximum : 3 vols/personne) .. X 10€
Saut ENTRAINEMENT (tandem) - (aide maximum : 10 sauts/personne) .. X 20€

Les trois types d'aide sont cumulables.

Pour l'obtention des aides aux sauts d'entraînement, la participation aux championnats de France Handisport dans l'année est requise.

Pièce à joindre à toute demande : attestation de handicap (médecin traitant).

DEMANDEUR

Structure N° F.F.P.

Nom et Adresse du Président/Gérant

BÉNÉFICIAIRE

NOM Prénom

Né(e) le Lieu

Nationalité

Adresse

..... Tél.

N° licence 2016 F.F.P. Date de souscription de la licence

DATE et LIEU des SAUTS (ou VOLS) :

Saut Découverte :

Vols Découverte : 1/ 2/ 3/

Sauts Entraînement : 1/ 2/

3/ 4/ 5/

6/ 7/ 8/

9/ 10/

Fait à _____ le _____

Signature du « pratiquant »

Signature du Président/Gérant
et cachet obligatoire de la Structure

Le bénéficiaire de l'aide recevra directement un courrier de la F.F.P. l'informant que la demande répond aux critères. Il devra indiquer, à la F.F.P., le nom de la structure que nous créditerons du montant de l'aide allouée.